

Ma réponse à deux courriers critiques : laïcité pour tous

Suite à l'article, écrit par mes soins dans le n° 141 de Riposte Laïque et intitulé « L'union européenne organise des messes catholiques, Devedjian finance les églises », deux articles, en forme de réponses, ont été rédigés dans le n° 142. Le premier, écrit par Chantal Macaire, s'intitule « Je suis en total désaccord avec Hervé Boyer sur l'entretien des églises » et le second, écrit par Christine Tasin, s'intitule « Devedjian a mille fois raison de financer la restauration des églises ».

Certains contenus de ces articles relèvent du débat d'idées et, là, des points de désaccords peuvent voir le jour sans problèmes. Nous y reviendrons.

Par contre, le premier article de Chantal Macaire pose d'autres problèmes ne rentrant pas dans un débat d'idées qui ferait appel à la réflexion et au raisonnement. C'est une des raisons pour lesquelles le présent article en réponse vient un peu tardivement, ne voulant pas céder à la passion et se refusant de répondre à l'invective par l'invective.

La première chose à dire est que l'article écrit par mes soins ne devait pas avoir ce titre, mais il était tout simplement nommé « Laïcité pour tous ». Ce titre là n'avait pas été donné par hasard et il voulait accentuer l'idée que la laïcité, justement parce qu'elle est républicaine, ne doit pas être à géométrie variable et doit s'adresser à toutes et à tous de la même manière, sans aucune distinction discriminante.

Attardons nous maintenant sur l'article de Chantal Macaire. Le sous titre annonce la couleur : « quand règnent sectarisme et étroitesse d'esprit sous couvert de laïcité ». Puis, une grande partie du reste est dans la même veine (de sang bleu s'entend). L'auteure est stupéfaite que Riposte Laïque m'ouvre ses colonnes, « j'éructe d'un ton méprisant », je fais preuve « d'étroitesse d'esprit », « d'une attitude sectaire qui a

évoqué à la rédactrice les talibans » rien de moins. D'autre part, je suis accusé d'être « malhonnête intellectuellement » (c'est encore heureux que je n'ai pas été complètement dépossédé de mon intellect), d'être « aveuglé par le mépris (ou la haine) ».

Me voila donc dépeint comme éructant, méprisant, étroit d'esprit, sectaire, taliban, malhonnête, aveuglé par la haine et il conviendrait de me fermer l'accès à Riposte Laïque. Il ne me manque plus qu'un poignard entre les dents, une sale gueule de métèque, de juif errant et de pâtre grec et le tableau sera complet. Au passage, je signale que, par choix, j'ai le crâne complètement rasé, alors attention je suis peut-être aussi un abominable skin head facho de la pire espèce. Les gens qui ne me connaissent pas doivent se demander quel affreux je suis. Avant de me traiter de sectaire et autres joyusetés de ce genre, je propose à cette dame de lire tous mes articles parus dans Riposte Laïque et peut-être, si tant est qu'elle en ai la capacité, reconsidérera-t-elle son jugement. Madame Macaire, il faut garder votre calme et accepter que l'on puisse ne pas être d'accord avec vous sans être pour autant un taliban sectaire (ce qui est un pléonasme convenons en). Depuis longtemps, il me semble qu'une démarche éthique ne peut absolument pas dissocier le fond de la forme. C'est pourquoi, Madame, je considère que votre fond est complètement invalidé par votre forme et je ne débattrais même pas de ce fond avec vous. En fait, il me semble que nous soyons confrontés, ici, à un phénomène que la psychanalyse connaît bien, à savoir la projection. Phénomène qui consiste à projeter ses propres affects et autres fantasmes, inavouables à soi même, sur une autre personne, de son choix, que soi même.

D'autre part, Madame, vous utilisez le même modus opérandi que tous les gens qui taxent Riposte Laïque et ses rédacteurs de racistes, de lepénistes et de fascistes. Ce qui, finalement, vous met au même rang qu'eux et, pour moi, disqualifie complètement votre discours de fond qui est tellement au fond qu'il en finit par être comme dans une tombe, c'est-à-dire

profondément enterré, sur laquelle on ne se recueillerait pas. Toute proportion gardée, cela fait penser à un des arguments utilisés par celles et ceux qui refusent de légiférer sur le voile intégral. En effet, ces mêmes personnes nous disent qu'il ne faut pas légiférer et qu'il conviendrait de préférer une démarche pédagogique pour bien expliquer et convaincre que le voile intégral « c'est pas bien », en attendant une hypothétique prise de conscience générale des femmes voilées intégralement et des hommes qui les y obligent, là aussi au nom de la tradition. Ah, Madame Macaire, que ne ferait-on pas au nom de la « sacro sainte » tradition, même judéo chrétienne. Sauf qu'il faut bien se dire que, par définition, cette approche pédagogique est vouée à l'échec car elle s'adresse à des fondamentalistes qui, ontologiquement, n'ont rien à faire du débat raisonné. Sans en être tout à fait sûr, je crains qu'il en soit de même avec vous. C'est pourquoi je ne me situe pas, avec vous et en fonction de vos écrits, sur le terrain du débat d'idées.

Cependant, je vous réitère ma proposition de lire tous mes articles (ils sont relativement nombreux) écrits depuis la création de Riposte Laïque. Peut-être accepterez vous de pratiquer le raisonnement plutôt que l'invective et l'insulte diffamatoire (c'est comme cela que je qualifie les mots « taliban, sectaire, malhonnête »), cela vous ferait franchir un grand pas vers une réflexion constructive. Pour terminer avec ce premier article, là encore si vous aviez lu tous mes écrits vous auriez pu constater, Madame, que mes points de vues divergent parfois avec ceux qui sont exposés dans Riposte Laïque. Si ce journal en ligne vous écoutait, j'y serais totalement et définitivement censuré, ce qui laisse imaginer tout votre rejet de la liberté d'expression raisonnée et argumentée quand elle ne va pas dans votre sens. Eh oui, voyez vous, je préfère me référer à la tradition voltairienne des Lumières plutôt qu'à la tradition royaliste et judéo chrétienne. On a les traditions qu'on peut et dis moi à quelle tradition tu fais référence et je te dirais qui tu es.

Intéressons nous maintenant au second article qui, à l'inverse

du premier, ne contient ni invective, ni insulte, permettant ainsi de débattre sur le fond.

Effectivement, la loi de 1905 est très claire et tous les édifices religieux construits avant cette date sont à la charge de l'Etat et des communes, pas de doute là-dessus et donc il n'y a bien sûr rien d'illégal à ce qu'à fait Patrick Devedjian. Mais, au-delà de la légalité, nous pouvons nous poser la question de la légitimité d'une telle utilisation de l'argent public. D'autre part, il convient de ne pas forcément et obligatoirement s'incliner servilement face à une loi au seul prétexte que c'est une loi. En effet, une loi n'est heureusement jamais gravée dans le marbre de toute éternité et elle peut, parfois même elle doit, être critiquée afin d'être modifiée, pour le cas présent dans le sens d'un renforcement pour plus de laïcité, voire abrogée dans d'autres cas.

Souvenons nous que le « *dura lex, sed lex* » n'a pas tenu longtemps lorsque Jacques Chirac, alors président de la République, appelait, en direct à la télévision devant des millions de téléspectateurs, à ne pas appliquer la loi sur le CPE alors qu'elle venait d'être votée avec ses décrets d'application. Donc, ce n'est pas parce qu'une loi est une loi qu'il faut nécessairement se prosterner devant elle. Dans cet article, il est écrit : « c'est souvent à son clocher que l'on reconnaît qu'un village existe ». Désolé, mais une commune, quelle qu'elle soit, n'a d'existence juridique et officielle que si elle a une mairie et un conseil municipal. Il est très étonnant, pour le moins, que l'on puisse écrire, dans un journal laïque, que l'on reconnaît un village à son église plutôt qu'à sa mairie. Eh bien non, ce qui symbolise la « communauté » n'est pas l'église mais bien la mairie, où il y a des élus du peuple et non des « élus de dieu » ou autres « ministres du culte ».

C'est dans ce lieu, où s'exprime le « polis », que se prennent les décisions pour les citoyens, décisions prises par des représentants du peuple, pour tout le peuple. L'église ne fait que communautariser et diviser là où la mairie réunit ce qui est épars dans l'idée du bien commun, pour toutes et tous.

Concernant l'utilisation de l'argent public pour cette fameuse « relance », répétons encore une fois qu'il n'y a là rien d'illégal. Cependant, est-ce une priorité vraiment si prioritaire que cela de consacrer plusieurs dizaines de millions d'euros aux églises alors que l'état de beaucoup de nos prisons, universités et autres lieux d'enseignement, hôpitaux, commissariats, tribunaux et bien d'autres lieux où l'Etat est représenté, est calamiteux pour ne pas dire indigent.

Les églises sont-elles si prioritaires que cela alors que la notion républicaine de service public est de plus en plus mise à mal au prétexte de restrictions budgétaires. Pour avoir été conseiller municipal et avoir touché de près la gestion et l'utilisation de l'argent public, je sais que le choix, au travers des sommes que l'on consacre à tel ou tel budget plutôt qu'à un autre, de privilégier tel ou tel domaine est lourd de sens. Cela soulève une certaine indignation à entendre que le message envoyé soit : d'un côté on rénove les églises et de l'autre on ferme des tribunaux, des hôpitaux, on supprime des classes et on fait de nos prisons la honte de la République.

Toujours dans ce second article, il est écrit : « ... parce que nos valeurs, héritées des Lumières et de la révolution française sont elles mêmes l'héritage des valeurs chrétiennes. » Nous ne pouvons absolument pas être d'accord avec cette affirmation qui semble méconnaître la plus élémentaire approche historico-philosophique. Beaucoup de choses ont été et seront écrites concernant la philosophie des Lumières du XVIII^e siècle. Argumentons quelque peu, à l'aide, notamment, d'une autre encyclopédie qui se veut elle aussi universelle. Pierre Bayle, dans son « dictionnaire historique et critique », qualifie les Lumières de « première machine de guerre contre l'ignorance et le fanatisme ».

La métaphore de la lumière désigne le mouvement intellectuel critique, la floraison d'idées nouvelles, qui caractérisent le XVIII^e siècle européen. Il s'agit bien du passage de

l'obscurité au jour, de l'obscurantisme à la connaissance rationnelle. Il est question de privilégier la raison par rapport à la révélation divine et l'autorité religieuse. Dans la continuité de John Locke et de Pierre Bayle, cette philosophie veut définir une méthode critique pour refuser les prétendues vérités révélées comme la vie des saints par exemple. Ceci ayant pour corollaire immédiat la critique de la monarchie de droit divin.

En 1715, la marquise de Lambert écrit : « philosopher, c'est rendre à la raison toute sa dignité et la faire rentrer dans ses droits ; c'est secouer le joug de la tradition et de l'autorité ». Alors, nous commençons bien à entrevoir qu'une des données principales des Lumières se trouve dans le rejet de la métaphysique, selon laquelle la transcendance représentée par dieu précède la réalité du monde. Il y a bien là un refus que la religion explique tout. En ce sens, les Lumières sont laïques et elles procèdent bien d'un humanisme laïque, plaçant l'Homme au centre du monde. Comment ne pas citer Voltaire quand il écrit : « la vertu consiste à faire du bien à ses semblables et non pas dans de vaines pratiques de mortifications », situant cet humanisme complètement à l'inverse de l'espérance chrétienne et prenant le contre-pied de l'idée chrétienne de purification par l'épreuve et la souffrance. Le combat des Lumières se situe principalement sur le terrain des libertés, de la lutte contre l'arbitraire et l'intolérance.

Cette philosophie critique s'attaque aux expressions les plus insupportables de l'absolutisme monarchique. Mais, dans cette Europe du XVIII^e siècle, la question religieuse est l'enjeu le plus prégnant. En effet, les différentes confessions affirment quasiment toutes la même prétention à l'universalité et à l'exclusivité. Qui plus est, le modèle de la religion d'Etat est partout au devant de la scène, elle est imposée à tous les habitants et tolère difficilement la présence d'étrangers de confessions différentes. Face à cette intolérance et aux persécutions religieuses (rappelons au passage qu'à cette époque là, l'islam était inexistant en Europe ...), les Lumières

vont mener une lutte acharnée.

Celles et ceux qui soutiennent cette philosophie sont menacés de prison, d'exil et d'excommunication. Revenons à Voltaire qui est le plus virulent de tous. Il déteste l'obéissance servile, il ne cesse de s'attaquer, uniquement par sa plume, à l'injustice, l'arbitraire et l'obscurantisme. A la fin de beaucoup de ses écrits, il signe par un lapidaire « écrasons l'infâme », c'est-à-dire le prêtre fanatique, l'inquisition et tous les dogmes religieux qui prêchent la peur et la soumission. Bref, la philosophie des Lumières a ébranlé les traditions, les dogmes et les certitudes anciennes. Cette philosophie, même si elle n'a pas consciemment appelé de ses vœux la révolution de 1789, a largement inspiré la génération révolutionnaire. Alors, que l'on agrée ou pas aux Lumières, non cette philosophie et ses valeurs, qui sont encore censées nous animer aujourd'hui, ne peuvent absolument pas être qualifiées, dans un syllogisme plus qu'hasardeux, d'héritières des valeurs chrétiennes.

Effectuer ce genre d'amalgame revient à mettre en œuvre un certain relativisme culturel constamment dénoncé, à juste titre, dans les colonnes de Riposte Laïque. L'accolement de la Philosophie des Lumières et des valeurs chrétiennes représente bel et bien un oxymore. D'autre part, rappelons que soutenir l'idée d'une correspondance entre valeurs chrétiennes, humanisme et philosophie des Lumières, au delà d'être une aporie philosophique, représente exactement le discours de quelqu'un comme Christine Boutin et son parti chrétien démocrate que nous avons déjà critiqués dans un précédent article, les situant ainsi au même niveau d'anti laïcité que le parti musulman de France.

Venons en maintenant à la place de la femme dans la religion chrétienne et catholique. Au passage, l'illustration choisie de la statue montrant l'extase de sainte Thérèse est assez intéressante. Cependant, il semble que l'explication de ce choix puisse amener une autre interprétation sur le type de plaisir qu'elle semble prendre, car il ne s'agit pas d'un plaisir sexuel charnel, mais bien du plaisir qu'elle doit

ressentir à être « pénétrée » par l'esprit saint, ce qui est, convenons en, foncièrement différent. Soyons sérieux, comment peut-on écrire que « l'église catholique ... a apporté, entre autres, la reconnaissance des femmes et de leur plaisir » ? Nous pourrions écrire des articles et des articles pour contredire cela, ne prenons que deux références.

La première est celle de Michel Onfray et son « traité d'athéologie » (Grasset) où il écrit notamment ceci : « les religions du livre détestent les femmes : elles n'aiment que les mères et les épouses. Pour les sauver de leur négativité consubstantielle, il n'y a pour elles que deux solutions – en fait une en deux temps -, épouser un homme, puis lui donner des enfants ... La chair, le sang, la libido, naturellement associés aux femmes, fournissent autant d'occasions de décréter l'illicite, l'impur, donc de déchaîner des combats contre le corps désirable, le sang des femmes libérées de la maternité, l'énergie hédoniste. » Passons sur les « détails » du judéo christianisme qui assied ses fondations sur Eve comme étant issue, secondairement, à partir de la côte d'Adam et comme étant la première femme à commettre le péché originel que nous continuons à payer aujourd'hui. Comme place pour les femmes on fait mieux.

En fait, ne nous y trompons pas, le judéo christianisme instaure un contrôle de la sexualité, surtout féminine, par le clergé au moyen du confessionnal et du péché (insistons bien sur le fait que les trois religions du livre sont, à ce sujet, sur la même « longueur d'ondes »). Revenons à Michel Onfray : « son corps (de la femme) est maudit et elle aussi dans sa totalité. L'ovule non fécondé exacerbe le féminin en creux, par négation de la mère. D'où l'impureté des règles. Le sang menstruel présente également le danger des périodes d'infécondité. Une femme stérile, inféconde, voilà le pire oxymore pour un monothéiste ! Et puis cette période est sans danger pour la maternité, on ne risque pas la grossesse, la sexualité peut donc être dissociée de la crainte, puis pratiquée pour elle-même. La potentialité d'une sexualité découplée de l'engendrement ... voilà le mal absolu. »

Quand nous savons cela et que nous regardons cette statue montrant l'extase de sainte Thérèse, nous n'avons plus aucun doute sur le type de plaisir qu'elle semble prendre. Dans le droit fil de ce qu'écrit Michel Onfray, comment peut-on dire que l'église catholique reconnaît les femmes et leur plaisir quand on connaît les positions, encore actuelles, cléricales les plus hautes sur la contraception, l'avortement, le divorce (impossible pour les autorités catholiques), l'émancipation des femmes, le fait de refuser d'ordonner des femmes prêtres, le fait de refuser le mariage des prêtres et bien d'autres choses encore ? Il y a là un forçage et un relativisme qui peut sembler plus que complaisant.

La seconde référence est celle de Françoise d'Eaubonne, écrivaine et militante de la cause des femmes. Dans son livre « Le sexocide des sorcières » (L'esprit frappeur), elle replace trois siècles de chasse aux sorcières dans le contexte général de la misogynie fondamentale du christianisme pour lequel toute femme incarne peu ou prou le mal. En annexe de ce livre, nous trouvons une lettre adressée au pape Jean Paul II dans laquelle elle vilipende la misogynie de l'église frappant tout un sexe tenu pour responsable du péché originel. Le sexocide des sorcières, et non des sorciers « comme par hasard », montre bien que, pour l'église catholique, le malin investit le seul sexe déjà tant décrié, insulté, anathémisé, à savoir les femmes.

Dans ce livre, il s'agit bien de prendre le sexocide des sorcières comme un des nombreux éléments de l'allergie de l'église catholique envers le féminin. Ainsi, selon l'auteure, la sorcière, donc la femme, a représenté le summum de cette allergie déjà si longuement manifestée, et au plus haut niveau, depuis les premiers siècles de l'église triomphante et jusqu'à nos jours. Dans les colonnes de Riposte Laïque, un vibrant et justifié hommage a été rendu à Jean Ferrat après sa disparition. Alors, reprenons avec lui « Le poète a toujours raison, je déclare avec Aragon que la femme est l'avenir de l'homme. » Sachant que tout le reste de la chanson est un hymne au féminisme, gageons qu'elle ne doit jamais être

chantée dans les églises.

Pour finir, revenons sur le titre de l'article « Laïcité pour tous ». Faisons référence à un fait relativement récent, passé sous silence dans les médias traditionnels, montrant que par rapport à la laïcité il faut certes être intraitable avec l'islam, mais qu'il convient aussi de ne pas oublier les plus hautes sphères du clergé catholique jusqu'à Joseph Ratzinger, plus connu sous le nom de Benoît XVI. Les plus hautes autorités de l'église catholique ont reçu, au vatican et en privé, des représentants du Parti Populaire Européen (PPE), ce qui est déjà, en soi, critiquable. Le message délivré était on ne peut plus clair, ces plus hautes autorités s'alarmaient de l'état d'une Europe gagnée par la laïcité. Benoît XVI considère la laïcité comme un mal qui contamine l'Europe. Suite à cela, les députés européens présents ont été encouragés à poursuivre le soutien à « l'héritage chrétien » et de contribuer à « la défaire de la laïcité ».

Dans ce domaine Benoît XVI n'est que le fidèle continuateur de Jean Paul II et des générations qui se sont succédées au vatican. Soyons clairs et ne soyons pas naïfs, pour le pape séparer l'expression privée de la foi de son prosélytisme public est fondamentalement insupportable. Pire encore, devant les députés du PPE, le pape a étendu ses propos aux non catholiques : « l'action de l'église dans la promotion de ses principes n'est pas confessionnelle dans son caractère, mais elle est adressée à tous, indépendamment des croyances religieuses. » Nous retrouvons bien là le discours de Christine Boutin qui nous dit, sans rire, que pour adhérer au parti chrétien démocrate, il faut partager les valeurs chrétiennes mais que l'on peut ne pas être chrétien.

Tout cela montre bien que si l'islam et la charia ont un projet politique, les plus hautes sphères catholiques aussi (il suffit pour cela de voir ce qu'il se passe en Pologne). Le message aux parlementaires européens du PPE est bien dans la continuité du rejet, par Benoît XVI et le vatican, de la laïcité. Cela démontre, si besoin était, que la notion d'humanisme chrétien est une fable et une escroquerie, quel

que soit l'angle par lequel on l'aborde. Le pape, ce qu'il dit et ce qu'il imprime en terme d'influence, reste identifiable à de l'absolutisme, de l'intolérance et de l'obscurantisme. Donc, nous confirmons le titre et tout ce qu'il représente d'une nécessaire et stricte laïcité pour toutes et tous, applicable à toutes les religions quelles qu'elles soient.

Hervé BOYER